

COUPES D'AFFOUAGES



Inscription en mairie à compter du 10 avril et jusqu'au Vendredi 5 mai 2017 midi

L'inscription et le paiement de la coupe affouagère sont accomplis en Mairie uniquement par la personne ayant droit qui devra signer une décharge dégageant la commune de toutes responsabilités pour l'exploitation (extrait du règlement voté au conseil municipal le 12/04/2011)

Tirage au sort prévu fin mai (date à définir)